



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle  
Rome, 18–22 juin 2018

---

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 18 mai 2018

WFP/EB.A/2018/6-G/1/Add.1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

---

## Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires

### Rappel

1. La direction accueille avec intérêt l'audit externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires et les recommandations que l'Auditeur externe a formulées à l'issue de cet audit<sup>1</sup>. Le rapport présente dans ses grandes lignes la situation générale au PAM, mais aurait pu dans certains domaines préciser les pratiques spécifiques et les activités en cours.
2. Les réponses préparées par la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement du PAM, en consultant d'autres divisions et départements concernés, sont présentées dans le tableau ci-joint.

---

<sup>1</sup> WFP/EB.A/2018/6-G/1.

---

### Coordonnateurs responsables:

M. D. Wakiaga  
Directeur  
Service de la gestion des risques opérationnels  
tél.: 066513-2643

Mme D. Pajevic  
Chef  
Cadre normatif relatif à la chaîne  
d'approvisionnement  
tél.: 066513-2863

M. J. Kern  
Directeur  
Division chargée de la chaîne d'approvisionnement  
tél.: 066513-2293

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES PERTES LIÉES AUX APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES</b>			
<b>Recommandations de l'Auditeur externe</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 1:</b> L'Auditeur externe recommande d'améliorer les comptes rendus au Conseil d'administration en effectuant un rapport annuel sur les pertes, qu'elles se produisent avant ou après la livraison, indépendamment des montants assurés ou remboursés.</p>	<p>Division chargée de la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>La recommandation est acceptée. La direction tiendra régulièrement le Conseil au courant des principales pertes et des mesures prises par le PAM pour les réduire au minimum. La possibilité d'inclure ces données actualisées dans les mécanismes existants de communication de l'information sera envisagée.</p>	<p>2019</p>
<p><b>Recommandation 2:</b> L'Auditeur externe recommande de continuer à renforcer les procédures de gestion des commandes: a) en rendant opérationnel dans les meilleurs délais un outil de gestion des fournisseurs internationaux, régionaux et locaux, permettant au PAM d'avoir une vision globale des fournisseurs recrutés par le PAM et de leurs prestations; b) en mettant à niveau le logiciel WINGS ou en développant toute solution alternative, afin d'avoir une vision globale de l'exécution des contrats et pouvoir réaliser des extractions dans le but d'une gestion efficace.</p>		<p>La recommandation est en partie acceptée. Au moment de la réalisation de cet audit, un examen de la gestion par le PAM de ses fournisseurs extérieurs était en cours. Le rapport final et les recommandations de cet examen devraient être publiés sous peu. La direction appliquera cette recommandation de l'audit en fonction des constatations de l'examen et de la disponibilité des fonds.</p>	<p>2021<sup>2</sup></p>

<sup>2</sup> Compte tenu du calendrier préliminaire recommandé par le spécialiste extérieur chargé de l'examen.

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES PERTES LIÉES AUX APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES</b>			
<b>Recommandations de l'Auditeur externe</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 3:</b> L'Auditeur externe recommande d'élaborer un système permettant de disposer de statistiques sur la performance des contrôleurs et des surintendants à l'échelle du PAM.</p>	Division chargée de la chaîne d'approvisionnement	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Des statistiques sur la performance des contrôleurs sont déjà recueillies par les divers bureaux et dans le cadre de la passation des marchés. La direction mettra en place un système de partage de ces informations à l'échelle de l'ensemble du PAM.</p> <p>Comme l'indique la réponse donnée à la recommandation 8, le PAM a entrepris de passer à un système d'assurance qualité fondé sur les risques et ne s'en remet pas uniquement aux rapports d'inspection pour certifier la qualité des produits.</p>	2019
<p><b>Recommandation 4:</b> L'Auditeur externe recommande d'élargir l'information sur l'auto-assurance présentée chaque année au Conseil d'administration, en y ajoutant les résultats financiers du compte spécial ainsi qu'un rapport sur le caractère approprié du niveau de la réserve assurantielle.</p>	Division des finances et de la Trésorerie et Division chargée de la chaîne d'approvisionnement	<p>La recommandation est en partie acceptée.</p> <p>En application des Normes comptables internationales pour le secteur public, le PAM rend compte du solde de ses fonds conformément à ses méthodes comptables et globalement. Les résultats financiers relatifs aux comptes spéciaux, y compris ceux du compte spécial d'autoassurance, sont présentés globalement à la note 7 des états financiers du PAM. La direction considère qu'il ne serait pas approprié de présenter séparément les résultats d'un compte spécial.</p> <p>La direction communiquera au Conseil plus d'informations sur la performance du régime d'autoassurance, y compris sur sa situation financière.</p>	2019

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES PERTES LIÉES AUX APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES</b>			
<b>Recommandations de l'Auditeur externe</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 5:</b> L'Auditeur externe recommande de renforcer le contrôle des entrepôts: a) en invitant les bureaux de pays à effectuer une planification des inspections fondée sur les risques; b) en documentant et conservant la trace des inspections réalisées; c) en organisant au niveau des bureaux régionaux un suivi documenté de la fréquence des dates d'inspection des entrepôts menées par les bureaux de pays.</p>	Division chargée de la chaîne d'approvisionnement	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction fait observer que les procédures officielles d'inspection des entrepôts sont décrites dans le manuel sur la gestion des entrepôts, comme le souligne le rapport d'audit. Elle va:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rappeler aux bureaux de pays de planifier les inspections sur la base d'une analyse des risques;</li> <li>- rappeler aux bureaux de pays d'établir un procès-verbal des inspections des entrepôts et de leurs constatations et d'en garder la trace, et leur demander de communiquer régulièrement les statistiques pertinentes à leur bureau régional; et</li> <li>- rappeler aux bureaux régionaux d'assurer le suivi des procès-verbaux d'inspection des bureaux de pays et d'effectuer des visites d'inspection des entrepôts à haut risque dans le cadre de l'exercice de leur fonction de supervision.</li> </ul>	2018
<p><b>Recommandation 6:</b> L'Auditeur externe recommande: a) d'effectuer une collecte centralisée des accords conclus avec les partenaires; b) de faire de l'exécution des accords de partenariat sur le terrain un domaine privilégié de la supervision mise en œuvre par les bureaux régionaux.</p>	Division des politiques et des programmes	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Comme les accords de partenariat du PAM sont établis à l'aide d'un modèle standard, il n'a pas été nécessaire jusqu'à présent de créer un dispositif d'archivage de tous les accords conclus avec des partenaires dans la mesure où le système de suivi actuel du PAM enregistre les accords conclus par partenaire, type d'activité, pays, date de signature et d'autres critères. La possibilité de créer un dispositif d'archivage pourrait être envisagée lors des prochaines mises à niveau des systèmes internes du PAM.</p> <p>La supervision de la performance des partenariats pourrait être intégrée aux examens des bureaux de pays réalisés par les bureaux régionaux. Les instructions supplémentaires sur la gestion des partenaires non gouvernementaux (ONG), publiées en janvier 2018, prévoient une procédure standard d'évaluation de la performance des partenaires qui devrait faciliter ce processus.</p>	2020

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES PERTES LIÉES AUX APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES</b>			
<b>Recommandations de l'Auditeur externe</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Recommandation 7:</b> L'Auditeur externe recommande: a) d'étendre à tous les bureaux de pays les mécanismes de collecte d'expérience des bénéficiaires; b) d'examiner la possibilité de renforcer les procédures de détection des usages illégaux de nourriture distribuée.</p>	Division des politiques et des programmes	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM s'emploie à faire en sorte que des mécanismes de réclamation et de remontée de l'information soient disponibles dans tous les bureaux de pays et met actuellement au point des outils standard de traitement des réclamations et des informations communiquées ainsi que d'assurance qualité de ces mécanismes. À ce jour, 86 pour cent des bureaux de pays qui gèrent des opérations ont mis en place un mécanisme de réclamation et de remontée de l'information.</p> <p>La direction va étudier les possibilités de renforcer les procédures de détection des usages illégaux de la nourriture distribuée. Ces procédures englobent le suivi post-distribution, le suivi des bénéficiaires et les mécanismes de réclamation et de remontée de l'information dans les pays. À l'avenir, l'examen des rapports sur les distributions et de l'exactitude des données qu'ils contiennent devrait figurer dans le champ des audits, des évaluations, des enquêtes et des inspections ainsi que des missions de vérification de la conformité et de contrôle.</p>	
<p><b>Recommandation 8:</b> L'Auditeur externe recommande de renforcer le contrôle interne de la qualité: a) en transmettant tous les rapports d'inspection à l'Unité chargée de la sécurité sanitaire des aliments et de l'assurance qualité; b) en établissant un système d'information exhaustif sur les incidents de qualité permettant à l'Unité chargée de la sécurité sanitaire des aliments et de l'assurance qualité d'en effectuer le suivi et la gestion; c) en poursuivant le déploiement du système d'assurance qualité afin de réduire la dépendance du PAM aux inspections ponctuelles des produits.</p>	Division chargée de la chaîne d'approvisionnement	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les rapports d'inspection de la qualité sont mis à la disposition de l'Unité chargée de la sécurité sanitaire des aliments et de l'assurance qualité. Dans les cas où des défaillances sont signalées, les contributions techniques de l'Unité sont systématiquement prises en compte pour décider des solutions à appliquer.</p> <p>La direction a adopté un système d'assurance qualité des produits à haut risque et envisage d'élargir ce dispositif aux produits à faible risque. Ce système prévoit notamment des audits préalables à la sélection des fournisseurs en plus des audits réguliers de ces derniers, ainsi qu'un suivi de la qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, notamment en réalisant des études sur la durée de vie et la stabilité des produits ainsi</p>	2020

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES PERTES LIÉES AUX APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES</b>			
<b>Recommandations de l'Auditeur externe</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Réponse de la direction du PAM</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
		<p>que sur les conséquences de la température et du conditionnement sur leur qualité.</p> <p>La direction va créer un dispositif centralisé d'archivage des rapports d'assurance qualité et un système exhaustif de gestion des incidents qui en facilitera le suivi et améliorera la communication d'informations à leur sujet.</p>	
<p><b>Recommandation 9:</b></p> <p>L'Auditeur externe recommande de rechercher un enregistrement des données dans le Système d'appui à la gestion logistique en temps réel, afin d'ériger ce système en véritable système de suivi des denrées.</p>	<p>Division chargée de la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Les travaux sont déjà en cours. La direction note que le Système d'appui à la gestion logistique est conçu pour saisir les données en temps réel, mais reconnaît que, pour des raisons opérationnelles, il n'est pas toujours possible de les enregistrer en temps réel dans les systèmes. Les retards sont notamment dus à la connectivité insuffisante ou inexistante dans certaines zones d'intervention, à des problèmes de sécurité et au fait que, dans certains cas, le suivi est effectué par des tiers, notamment des administrations ou des partenaires coopérants, et qu'en ce cas les originaux des documents relatifs au transport doivent être remis au PAM avant que les données puissent être saisies.</p> <p>La direction a mis au point des outils internes de suivi et de surveillance de la fiabilité des données, de la ponctualité de leur saisie, et de déclenchement des mesures correctives nécessaires. Ces informations sont désormais disponibles sur la plateforme INFOHUB du PAM.</p>	<p>Sans objet</p>